

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue par visioconférence, le **lundi 6 avril 2020** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents par voie de visioconférence, :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

Le maire débute la séance en faisant part de l'état de la situation concernant la pandémie de COVID-19.

80-04-20

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

81-04-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

82-04-20

SÉANCE ORDINAIRE DU 2020-03-02

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 2 mars 2020.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2020

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 2 mars 2020.

CORRESPONDANCE

- De M. Régis Audet, directeur général du Centre d'action bénévole Saint-Alphonse Nouvelle, une correspondance remerciant la Ville du précieux don fait avec la collaboration de la Sûreté du Québec pour l'activité de la Guignolée collective qui a eu lieu le 2 décembre 2019.
- De la Commission de protection du territoire agricole;
 - . copie d'une correspondance transmise aux Entreprises G. Couture inc., indiquant qu'une des conditions relatives à l'autorisation rendue arrive à échéance et les invitant à poser les gestes qui s'imposent.
 - . copie d'une correspondance concernant 3060187 Canada inc. (terrain de camping New Richmond) indiquant que suite à leur demande afin de vérifier l'existence de droits réels sur la propriété et suite à leur examen, leur demande s'avère fondée.
 - . compte rendu de la demande et orientation préliminaire dans le dossier de la MRC de Bonaventure pour l'implantation de résidences sur son territoire, entre autres dans les îlots déstructurés, indiquant que le consensus obtenu entre les parties respecte les critères applicables de la Loi au regard de cette démarche et que l'entente intervenue traduit une véritable vue d'ensemble de la zone agricole et s'inscrit dans une perspective de développement durable des activités agricoles. La Commission prévoit donc autoriser sur le territoire des municipalités concernées le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit à des fins résidentielles à l'intérieur des îlots déstructurés, et ce, aux conditions énumérées.
- De M. Yves Berger, directeur général au ministère des Transports, une correspondance invitant les municipalités de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine à prendre en considération les situations où la circulation des équipements utilisés pour le soufflage de la neige pourrait présenter un risque accru pour la sécurité des usagers plus vulnérables et à adopter, s'il y a lieu,, des mesures appropriées pour améliorer l'encadrement de la circulation de ces équipements dans le but de diminuer le risque de collisions mortelles sur le réseau routier.
- De Mme Anne-Marie Jean, présidente-directrice générale du Conseil des arts et des lettres du Québec, une correspondance confirmant qu'une subvention de 87 000 \$ sera accordée à la Ville pour l'exercice financier 2020-2021, et ce, dans le cadre du programme Soutien à la mission.

- De Mme Geneviève Guilbault, Ministre de la Sécurité publique, une correspondance indiquant que les façons de faire en vue de la gestion d'une possible crue printanière exigeront la mise en place de mesures exceptionnelles afin d'éviter le risque de propagation chez les éventuels sinistrés, et ce, en regard de la pandémie COVID-19.
- De M. Pierre Henry, président de l'Association sportive chasse et pêche Baies-des-Chaleurs, une correspondance sollicitant un don pour la fête de la pêche qui devrait avoir lieu, sauf avis contraire, dans le secteur les 6 et 7 juin prochain, au site du Domaine des Lacs de Maria pour les jeunes de 6 à 17 ans.
- De la Société d'habitation du Québec, copie d'une correspondance transmise à l'Office d'habitation de Baie des Chaleurs concernant l'approbation des états financiers audités pour 2017.
- De M. Frédéric Guay, sous-ministre au ministère des Affaires municipales, une correspondance informant la Ville que l'entente intermunicipales relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure, signée le 12 novembre 2019 par les villes et municipalités participantes, a été approuvée le 30 mars 2020 et que le décret de constitution entre en vigueur le jour de sa publication à la Gazette officielle du Québec.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de mars 2020

83-04-20

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de sept cent trente-sept mille cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-huit cents (737 181,88 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

84-04-20

RATIFICATION DES ORIENTATIONS OU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE OU LA DIRECTION GÉNÉRALE

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

Considérant certains gestes posés et mesures mises en place en cette période de pandémie;

Considérant la fermeture des édifices municipaux au public, des dépenses informatiques (achat d'ordinateurs portables et frais de programmation informatique) afin de permettre le télétravail

Considérant que ces dépenses visaient à assurer le bon fonctionnement de la Ville et le maintien de ses services;

Considérant les avis de mises à pieds de plusieurs employés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

De ratifier les orientations ainsi que les décisions prises par le maire ou la direction générale mises en place relativement à la présente période de crise.

ADOPTÉE

85-04-20

MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉS EXIGIBLES – COMPTES DE TAXES ET AUTRES CRÉANCES EXIGIBLES

Attendu que le Règlement 760-03 abrogeant le Règlement 543-90, régissant les comptes de taxes, le taux d'intérêt et approuvant les modalités de perception desdits frais, prévoit que le taux d'intérêt est fixé à 7 % et que le taux de pénalités est fixé à 3,5 %, exigibles quotidiennement;

Attendu que l'article 481 de la Loi sur les cités et ville permet de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

Attendu les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

Que le taux d'intérêt sur toutes taxes et créances exigibles pour l'année courant et impayés à ce jour soit de 0 % par an.

Que ce taux soit applicable à compter du 23 mars 2020, et ce, pour une durée indéterminée.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1133-20 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 380 200 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 7 604 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller monsieur Jean Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1133-20 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 380 200 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 7 604 \$, remboursable en 5 ans.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

86-04-20

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE

Considérant la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure;

Considérant l'entente signée du 12 novembre 2019 entre vingt-trois (23) municipalités des territoires des MRS d'Avignon et de Bonaventure (« l'Entente »);

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure sera formé d'un délégué de chacun des conseils municipaux signataire de l'Entente, le tout, tel que fixé dans l'Entente et conformément à la Loi sur les cités et villes et au Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

Que le Conseil de la Ville de New Richmond nomme par la présente le maire monsieur Éric Dubé à titre de délégué de la Ville de New Richmond au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure et que le conseiller municipal monsieur Jacques Rivière soit nommé comme substitut.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

RALLYE BAIE-DES-CHALEURS 2020

87-04-20

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – CLUB RALLYE AUTO INTERNATIONAL DE LA BAIE-DES-CHALEURS

Considérant la tenue du Rallye auto international de la Baie-des-Chaleurs en juin prochain;

Considérant la présente situation relative au COVID-19;

Considérant que le Conseil juge opportun d'entreprendre tout de même les procédures advenant la tenue de cet événement;

Considérant que le Conseil souhaite qu'un protocole d'entente soit signé entre la Ville et le Club Rallye auto pour les activités à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et la greffière à signer un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le Club Rallye auto International de la Baie-des-Chaleurs pour les activités du rallye qui se dérouleront du 26 au 28 juin 2020.

ADOPTÉE

88-04-20

FÊTE FAMILIALE DU 26 JUIN 2020

Considérant que le Rallye auto-Baie-des-Chaleurs se tiendra possiblement du 26 au 28 juin 2020;

Considérant que le Conseil municipal souhaite tenir une fête familiale le 26 juin 2020 sur le boulevard Perron Ouest, face à l'hôtel de ville, de 10 h à 21 h;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'interdire temporairement l'accès du boulevard Perron Ouest, entre la 5e Rue et le Carrefour Baie des Chaleurs, le vendredi 26 juin 2020, pour la tenue d'une fête familiale dans le cadre des activités du Rallye auto-Baie-des-Chaleurs, et ce, de 10 h à 21 h.

ADOPTÉE

89-04-20

DOSSIER CHLORAMINE - PISCINE BRUCE-RITCHIE - AUTORISATION DE DÉPENSES - FONDS DE ROULEMENT

Considérant les divers problèmes survenus concernant le contrôle de la formation des chloramines dans l'eau et de la trichloramine dans l'air à la piscine Bruce-Ritchie;

Considérant l'offre déposée par la firme Corporation Krypton Scien-tek inc. pour un traitement de l'eau pour 2 bassins au montant de 9 209,42 \$, taxes en sus;

Considérant l'offre de la même firme pour une formation des employés municipaux suite à ce traitement, au montant maximal de 3 150 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser l'acceptation de l'offre présentée par la Corporation Krypton Scien-tek inc. pour le traitement de l'eau de 2 bassins au montant de 9 209,42 \$, taxes en sus, ainsi que pour la formation des employés municipaux suite à ce traitement, au montant maximal de 3 150 \$, taxes en sus. Il est entendu que ce montant sera pris à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

90-04-20

UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE - DEMANDE D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de deux cent cinquante-neuf dollars (259 \$), représentant le coût de la cotisation annuelle pour 2020-2021;

Qu'elle délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport : Ann-Julie LeBlanc (ou sa remplaçante) et Geneviève Braconnier, conseillère municipale.

ADOPTÉE

RÉFECTION ET RÉAMÉNAGEMENT DU CAMP À JOS

RÈGLEMENT 1134-20 AUTORISANT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE PLAN ET DEVIS STRUCTURE ET ÉLECTROMÉCANIQUE POUR LA RÉFECTION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU CAMP À JOS ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 26 498 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Ce point est remis à une séance ultérieure.

OCTROI DE CONTRAT - CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS STRUCTURE ET ÉLECTROMÉCANIQUE

Ce point est remis à une séance ultérieure.

URBANISME

91-04-20

RÈGLEMENT 1130-20 CONCERNANT LES PERMIS DE SÉJOUR DES CARAVANES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1026-16 - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif aux permis de séjour des caravanes, portant le numéro 1130-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement concernant les permis de séjour des caravanes et abrogeant le Règlement 1026-16, lequel est identifié sous le numéro 1130-20.

ADOPTÉE

92-04-20

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE - 123, 5E AVENUE

Considérant la demande de dérogation mineure déposée pour le 123, 5e Avenue;

Considérant que cette demande doit être priorisée afin que le propriétaire actuel puisse conclure la vente de ladite propriété;

Considérant l'arrêté ministériel adopté par le gouvernement concernant les rassemblements ou déplacements de citoyens;

Considérant que le Conseil procédera à une consultation publique tel que prescrit récemment dans un avenir rapproché et qu'il souhaite statuer maintenant sur cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'accepter la présente demande de dérogation mineure pour le 123, 5e Avenue, à l'effet d'accepter que la marge de recul avant soit de 4,9 mètres au lieu des 6,0 mètres prescrits. Il est à noter que cette décision, à moins de nouvelles informations obtenues lors de la consultation écrite publique, sera entérinée à une séance ultérieure, et ce, selon les procédures prévues par le Ministère, de consultation écrite publique.

ADOPTÉE

93-04-20

CONSULTATION PUBLIQUE PRIORITAIRE – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Considérant que suite à déclaration d'état d'urgence sanitaire (Loi sur la santé publique), la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un nouvel arrêté en date du 22 mars 2020 (2020-008) concernant le déplacement ou le rassemblement de citoyens;

Considérant que le Conseil juge opportun de désigner les demandes suivantes à titre d'actes prioritaires, et ce, afin de procéder à une consultations publique écrite :

- . Consultation sur le projet de Règlement 1131-20 (codification administrative);
- . Dérogation du 179, avenue de l'Exposition (lot 6 345 970);
- . Dérogation du 123, 5e Avenue;

- . Dérogation du 106, 5e Rue;
- . Dérogation du 210, chemin Pardiac.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

De désigner les demandes suivantes à titre d'actes prioritaires, afin de procéder à une consultation écrite au lieu des procédures habituelles :

- . Consultation sur le projet de Règlement 1131-20 (Codification administrative);
- . Dérogation du 179, avenue de l'Exposition (lot 6 345 970);
- . Dérogation du 123, 5e Avenue;
- . Dérogation du 106, 5e Rue;
- . Dérogation du 210, chemin Pardiac.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

94-04-20

RÈGLEMENT 1127-20 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE SAINT-EDGAR – ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à la limite de vitesse sur une partie du chemin de Saint-Edgar, portant le numéro 1127-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin de Saint-Edgar, lequel est identifié sous le numéro 1127-20.

ADOPTÉE

95-04-20

AUTORISATION DE PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE

Considérant que le Conseil juge opportun d'entreprendre des procédures d'appel d'offres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage.

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE

96-04-20

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE 2020 – SERVICE DE LAVEUSE ET SÉCHOIR POUR HABITS DE COMBAT DE POMPIER

Considérant que le Service incendie de la Ville s'est doté d'une laveuse et d'un séchoir pour habits de combat de pompier;

Considérant que la Ville souhaite offrir ce service aux municipalités environnantes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service incendie à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente intermunicipale à intervenir, concernant le service de laveuse et séchoir pour habits de combat de pompier, entre la Ville et les villes et municipalités environnantes.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Suite à la parution par la Ville sur son site Internet d'un avis à l'effet que le public pouvait soumettre des questions au Conseil, une question a été transmise leur demandant si l'élaboration et la mise à jour de la politique de développement durable serait déposée au printemps 2020 tel que prévu.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 23.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière